



Amiens, le 2 août 2016

## Communiqué de presse

### **Elections municipales complémentaires Commune de Noyelles-sur-Mer**



Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2016, les électeurs et les électrices de la commune de Noyelles-sur-Mer sont convoqués le 25 septembre et 2 octobre 2016 à l'effet de procéder à l'élection de trois conseillers municipaux.

**Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.**

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire uniquement pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Pour le second tour et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature au second tour.

**L'enregistrement des candidatures** s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville, sise 19 rue des Minimes, du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au jeudi 8 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'à 18 heures.

Pour le second tour, les dates d'ouverture sont du lundi 26 septembre 2016 au mardi 27 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le mardi 27 septembre 2016 jusqu'à 18 heures.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture d'Abbeville (03.22.20.13.13).